



## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Samedi 26 février 2022 : 7 manifestations déclarées à 14 heures dans le centre-ville de Nancy, 5 manifestations interdites par le préfet.**

Nancy, le 25/02/2022

L'association « Le Bloc Lorrain », organisatrice des rassemblements anti-passe sanitaire dans le département depuis le 17 juillet 2021, a adressé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 février 2022, six déclarations de manifestations en centre-ville de Nancy.

Ces manifestations, toutes prévues le samedi 26 février à 14h00 ont les motifs suivants :

- « contre la précarité » ;
- « contre l'élevage intensif des animaux » ;
- « pour la sortie de la France de l'O.T.A.N et la paix en Ukraine » ;
- « manifestation LGBT+ » ;
- « marche climat » ;
- « pour le droit de vote des chiens ».

Les parcours proposés (carte en annexe) comportent plus de trente zones de chevauchement ou intersections, engendrant un risque de paralysie du centre-ville.

Une autre manifestation était prévue le même jour à la même heure pour le « Libre-choix, le retour à la vie normale pour nos enfants, pouvoir d'achat et un monde plus équitable ». Les négociations conduites avec les organisateurs de cette manifestation, qui avait été déclarée dès le lundi 21 février, avaient abouti à une décision commune de protéger la partie la plus commerçante du centre-ville de Nancy. Consécutivement à cet accord, « Le Bloc Lorrain » a déposé six déclarations de manifestations, dont cinq se situent dans la zone d'exclusion qui avait été négociée avec les organisateurs de la première manifestation.

Par ailleurs, les manifestations organisées par « Le Bloc Lorrain » depuis l'été ont engendré régulièrement des troubles à l'ordre public, tels que des tags, des actes de violence contre les policiers, l'irrespect des parcours fixés. Lors de la dernière manifestation qui s'est déroulée à Nancy le 29 janvier 2022, une organisation spécifique en deux cortèges avait été mise en œuvre par les organisateurs, se félicitant sur les réseaux sociaux des troubles à la circulation engendrés.

En conséquence, tenant compte du refus du « Bloc Lorrain » de déplacer ces manifestations et prenant en considération les risques élevés de troubles à l'ordre public, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle a prononcé par arrêté préfectoral l'interdiction de cinq des manifestations déclarées par « Le Bloc Lorrain ». La manifestation « LGBT+ » et la manifestation « Pour le libre choix » ont fait l'objet d'un récépissé.

### Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://meurthe-et-moselle.gouv.fr)



@prefet54

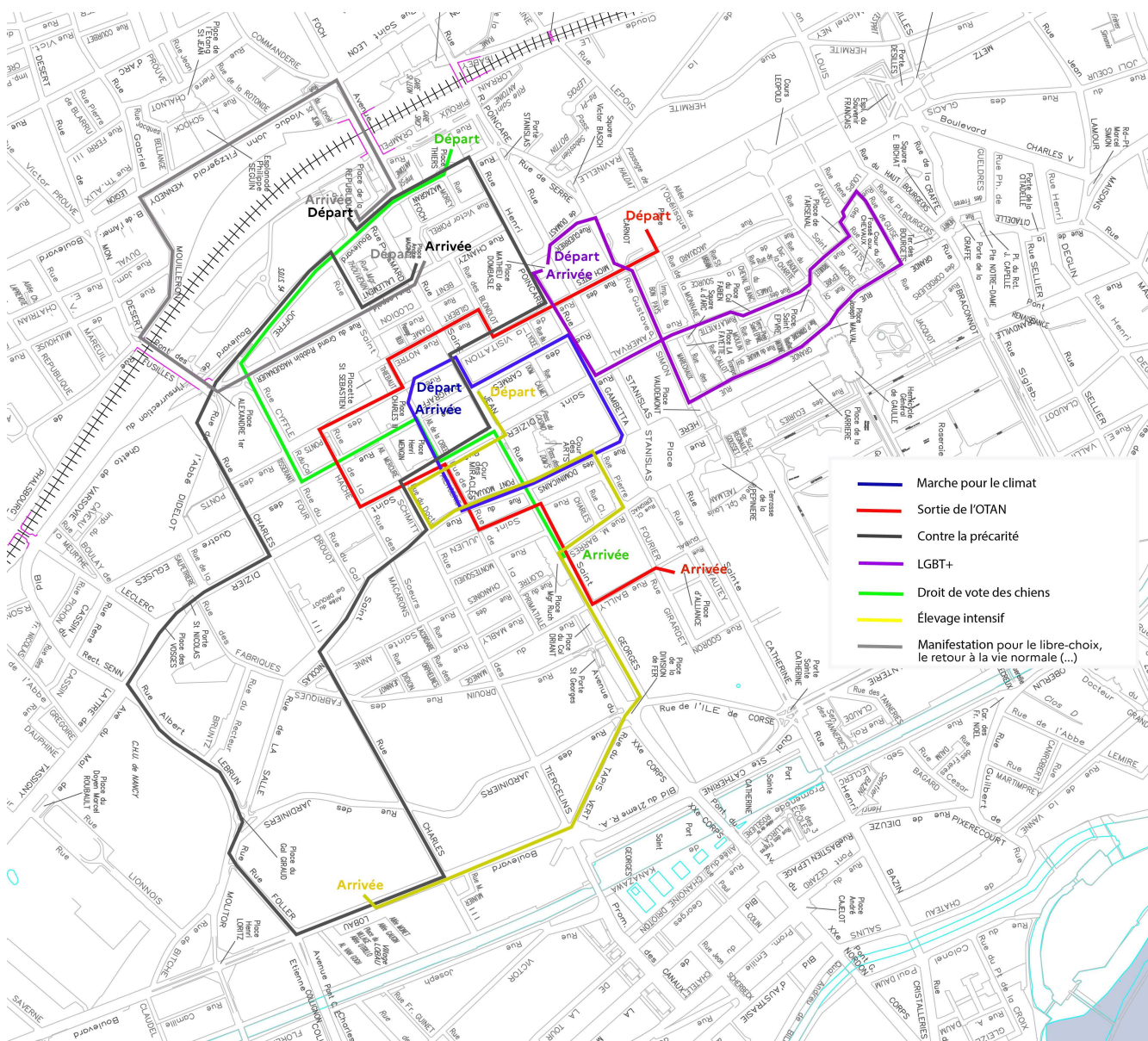


@prefet54



@prefet54

## Annexe : carte des parcours des manifestations déclarées.



### Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

## Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://meurthe-et-moselle.gouv.fr)



@prefet54



@prefet54



@prefet54